

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, et SUD

Vœux pour le CTP activité du 3 juillet 2007

TRAVAUX

Indépendance

1- Le CTP de l'Insee souhaite que le périmètre actuel de la statistique publique conserve au minimum ses moyens actuels en terme de budgets et d'agents, afin de remplir au mieux les missions de statistiques et d'études dans le champ le plus large. Il souhaite également que les SSM aient des garanties quant à leur indépendance professionnelle et aux moyens de la faire respecter.

Sirene

2- L'évolution du poste de travail va continuer.

Le CTP de l'Insee souhaite que, pour le présent et l'avenir, l'ensemble des agents concernés (gestionnaires Sirene, Centre informatique, Arde) participent à toutes les discussions (groupes de réflexion, de travail, etc.) concernant le poste de travail Sirene 3.

Epure

3- Le CTP de l'Insee se prononce pour que l'ensemble des DR, avec la mise en place d'Epure2, maintienne dans les unités Epure un effectif suffisant pour traiter le même champ d'établissements et pour garantir la continuité des statistiques localisées de l'emploi régional.

Documentation

4- Le CTP de l'insee souhaite que les décisions du comité de direction soient respectées dans leur globalité en matière de documentation, et que les moyens humains et matériels soient attribués à la division.

Action régionale

5- Le CTP de l'Insee souhaite que l'action régionale fasse l'objet d'un chapitre particulier dans les futurs rapports d'activités.

PERSONNELS

Effectifs

6- Le CTP se prononce pour le remplacement systématique des départs à la retraite par des concours pour toutes les catégories, dans chaque établissement, y compris dans chacun des DOM.

7- Le CTP se prononce pour le recrutement par concours de 300 agents supplémentaires dès 2008.

Primes

8- Le CTP de l'Insee souhaite que la somme versée au titre de rattrapage du montant des primes Insee par rapport aux autres directions du ministère, corresponde au minimum à 50 points d'indice et soit intégré dans le salaire.

9- Le CTP de l'Insee souhaite que les primes afférentes aux nouveaux grades créés par la révision des statuts de C soient réévaluées. Ceci concerne particulièrement :

-les adjoints techniques travaillant à l'Insee dont les primes doivent être alignées sur celles de leurs collègues de la DPAEP ;

- les AAP 1ère classe dont les primes n'avaient déjà pas été réévaluées au moment de la création du NEI.

Indemnité liée à la mobilité

10- La réduction de 20% sur la prise en charge des frais de transport et sur l'indemnité forfaitaire de déménagement lors d'un changement de résidence n'est pas appliquée au personnel de catégorie A. Le CTP de l'Insee demande qu'il en soit de même pour les personnels de catégorie B et C.

Management

11- Le CTP se prononce pour que les directeurs, chefs de division, chefs d'unité organisent des réunions d'information régulières de l'ensemble des agents sous leur responsabilité, comme il est préconisé dans le « Guide du manager ».

Handicap

12- Le CTP de l'Insee souhaite qu'un travail commun avec la CRIPH soit mené, dans le cadre des dispositions de la loi 2005-102 du 11 février 2005, afin de mettre au point des dispositifs permettant que les concours de l'Insee ne soient pas discriminatoires à l'égard des candidats handicapés.

Recrutement d'agents handicapés

13- Le CTP constate que le groupe de travail administration-OS prévu depuis plus de 2 ans à la suite d'un vœu de ce même CTP n'a pas été réuni. Il constate également que le recrutement de personnes handicapées n'a pour effet que de maintenir le « stock » d'agents handicapés et non de le faire progresser, en dépit des engagements pris.

C'est pourquoi le CTP de l'Insee demande la constitution urgente du groupe prévu de façon à mettre en œuvre au plus vite une politique volontariste afin que l'Insee respecte le pourcentage légal de personnes handicapées.

Carrière des agents souffrant d'un handicap

14- Le CTP de l'Insee considère que pour des candidats souffrant d'un handicap d'expression orale, l'oralité de l'examen d'attaché principal n'est pas une condition impérative qui ne peut souffrir aucune solution de substitution ni de complément (s'aider d'un diaporama par exemple). Il en est de même pour l'ensemble des épreuves orales des examens et concours internes de l'Insee.